



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 1/ 2024

Mex, le 29 janvier 2024

DEMANDE DE CREDIT RELATIF A LA REFECTION D'OUVRAGES AF ET DE TAVAUX D'INFRASTRUCTURES – Etape 02-03 - 2024

Chemins en bitume Bi06, 22, 24, 24p, 04V / collecteurs A, B
Remplacement conduite d'eau potable et défense incendie, ch. Gottaux – Bi04V
Raccordement aux S.I. de la ferme foraine de l'extrémité du ch. des Vaux – Bi24

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Par l'adoption du préavis municipal 4/2022, en date du 27 juin 2022, le Conseil général octroyait un crédit de Fr. 54'000.- pour l'étude de la réfection des ouvrages AF – étapes 01, 02, 03 de l'ensemble du territoire communal.

Le préambule dudit préavis faisait mention d'une manière détaillée de l'historique, de la justification et des démarches entreprises visant à procéder à la réfection des ouvrages AF en trois étapes. Ces éléments ne sont pas répétés, lesquels peuvent être repris en tout point dudit préavis.

Le 4 juillet 2022, la Municipalité a initié les études de détail avec le mandataire technique et une intention de réalisation des travaux en trois lots, soit :

- chemins Bi – Gr01' -440 m- ; Gr23 -290m- étape E01 - réalisation 2023
- chemins Bi06 – 373 m- ; Bi22 – 475 m- étape E02 - réalisation 2024
- chemin Bi24 – 265 m - ; Bi24p – 64 m- étape E03 - réalisation dès 2024

En décembre 2022, sollicité par la Municipalité, le Conseil général a approuvé la demande de crédit pour la réalisation de l'étape E01 qui s'est déroulée en mars et avril 2023 et qui concernait la réfection des chemins Bi01' et Gr23.

En juillet 2023, la Municipalité a décidé de regrouper les étapes E02 et E03 devenant étape 02-03 avec un horizon de réalisation 2024. Elle a également étendu les travaux aux ouvrages connexes suivants :

- remplacement de la conduite d'eau potable du ch. du Gottaux (chemin Bi04V) ;
- réfection du chemin Bi04V – 257 m ;
- raccordement aux S.I.¹ de la ferme foraine de l'extrémité du ch. des Vaux (Bi24, 24p).

Le Conseil général est sollicité par la Municipalité pour une demande de crédit pour la réalisation des ouvrages de l'étape 02-03.

¹ S.I. services industriels



COMMUNE DE MEX

Projet de réfection étape 02-03 - 2024, chemins Bi06, 22, 24, 24p, 04V

L'étape 02-03 répond à l'urgence de la situation et à l'opportunité de procéder à la réfection de ces quatre chemins dans le cadre du programme de remise en état des ouvrages AF et avec les aides étatiques dédiées. L'intention est d'effectuer les travaux entre mars et mai 2024, de manière à n'occasionner qu'un minimum de désagréments pour la culture des champs.

Chemin Bi06



Bi06, hecto 0230



Bi06, hecto 0530

Situation

D'une largeur de 6.00 m, le chemin Bi06 – Les Rottes est un chemin de liaison qui relie la RC251 avec le village de Sullens. Il dessert les parcelles agricoles de part et d'autre. C'est un chemin d'origine. En 1979, un tronçon de ~140 m a été modifié et reconstruit au droit du passage sous l'autoroute A1.

L'écoulement des eaux de ruissellement s'effectue de part et d'autre du chemin par l'intermédiaire de neuf grilles – gueulards répartis le long du tracé. Entre hecto 0000 - 0200, les gueulards sont raccordés sur le collecteur B, longueur ~195 m. Entre hecto 0200 – 0280, la route est bordée de chaque côté par des cunettes béton largeur 40 cm, d'une longueur totale de 142 m.

En dessus de l'hecto 0340, jusqu'au passage de l'autoroute, les eaux de ruissellement sont collectées par trois grilles - gueulards situées du côté gauche en montant et raccordés au collecteur A. Le tronçon en amont de l'autoroute est assaini par six grilles - gueulards raccordées sur le système « autoroute ». Le tout ne nécessitant aucune intervention.

Comptage de vitesse

Du 27.09.2023 au 03.10.2023, deux comptages de vitesse (vitesse autorisée 80 km/h) mis en place aux hecto 0150 et 0410 du chemin des Rottes ont montré les résultats suivants :

Hecto 0410	comptage 010760	TJM 655 véhicules	V _{85%} 64km
Hecto 0150	comptage 010761	TJM 614 véhicules	V _{85%} 61km

Aucune mesure particulière n'est à prendre sur cet axe de liaison, le comportement des usagers est jugé correct.



COMMUNE DE MEX

Dégradations

Le chemin Bi06 se trouve dans un état moyen. Plusieurs fissures longitudinales et transversales (dus à des fouilles et à l'usure du temps) apparaissent dans le revêtement passablement usé. Les accotements habituellement gravelés sont inexistantes ou, avec le temps, ces banquettes ont disparu. Les neuf grilles – gueulards du tronçon en aval sont très abîmés et pour certains inopérants.

Réfections

Voici les réparations envisagées pour certains tronçons : façonnage des banquettes en matériaux gravelés, rabotage en surface d'enlèvement de la couche d'usure, traitement des fissures, purges locales pour les secteurs les plus abîmés, encollage 300 gr / m², revêtement d'usure neuf, type AC11 N (largeur 6.00 m).

Le contrôle télé-vidéo des collecteurs A et B a permis de juger de leur état. Quelques réparations ponctuelles et le remplacement de neuf grilles – gueulards sont prévues dans le projet.

Chemin Bi22, étape 02-03



Bi22, hecto 0535



Bi22, hecto 0020

Situation

Le chemin Bi22 – ch. du Dernier Mur prend racine à la sortie nord du village. Il dessert la zone agricole de part et d'autre avec, notamment, les bâtiments de l'exploitation agricole « Dernier Mur ». C'est un chemin d'origine qui date d'avant les « remaniements parcellaires autoroutiers ».

L'écoulement des eaux de ruissellement s'effectue de part et d'autre sur le tronçon hecto 0000 à 0325. Sur la partie supérieure hecto 0325 – 0543, les eaux de ruissellement sont collectées par trois gueulards cotés gauche en montant, collecteur A.

Dégradations

Le chemin Bi22 est en relativement bon état, sa largeur est de ~2.70 m. En quelques endroits, le revêtement est parfois très abîmé (faiénçage). Les accotements habituellement gravelés sont inexistantes ou avec le temps ces banquettes ont disparu.



COMMUNE DE MEX

Réfections

Les réfections à envisager sont les suivantes : façonnage des banquettes en matériaux gravelés à titre d'élargissement et de mise en conformité, purge et renforcement des zones faïencées, passage avec la table à zéro, mise en œuvre d'un nouveau revêtement épaisseur 7 cm. En principe, l'ancien revêtement resterait en place.

Le contrôle télé-vidéo du collecteur A permettra de juger de son état, de son maintien et/ou de son remplacement partiel ou total. Le devis général prend en compte le scénario le plus pessimiste, à savoir le remplacement de trois gueulards

Chemin Bi24, Bi24p, étape 02-03



Bi24, hecto 0225



Bi24, hecto 0075

Situation

Le chemin Bi24 – ch. des Vaux est accessible depuis la route cantonale RC313. Il dessert la zone agricole du secteur « Les Vaux » et l'important massif forestier de « La Chamberonne ». Le domaine public s'arrête à l'hecto 0265, dès l'hecto 0265 et sur 64 m, le chemin devient privé.

Dans ce secteur, certains cheminements (en direction de la forêt) sont au bénéfice d'une servitude personnelle en faveur de la Commune de Mex de passage public à pied.

La particularité du chemin 24 réside dans le fait qu'il dessert la « zone réservée aux sports et aux loisirs – au lieu-dit *Les Vaux* ». De fait, le tronçon des 40 premiers mètres, correspondant à l'accès au parking du restaurant de la Rive, depuis la RC313, est considéré comme une desserte routière.

La volonté est d'améliorer le débouché du chemin Bi24 – Chemin des Vaux (alias l'établissement public « restaurant de La Rive ») sur la RC313. Il s'agit de participer à la sécurisation de ce tronçon de route cantonale. L'étude a été menée conjointement avec le voyer de la région-centre de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Le solde du chemin 24 (225 m) et le tronçon privé 24p (60 m) sont éligibles au subventionnement.

En date du 4 juillet 2022 et pour le carrefour situé ~300 m en direction sud, la Municipalité a obtenu du Conseil Général, un crédit de construction pour la « Sécurisation du carrefour entre la RC313 et la route des Esserts – préavis 5/2022 » ; ces travaux ont été réalisés, en la forme d'une présélection de « tourner à droite ». Cet aménagement remplit pleinement sa fonction.



COMMUNE DE MEX

Carrefour ch. des Vaux / RC313, projet, travaux

L'amélioration de la sécurité de l'accès en entrée - sortie du ch. des Vaux sur la RC313 est sujette aux exigences et aux paramètres suivants qui sont à prendre en compte :

- a) surélever la patte d'oie en sortie au niveau de la RC313 ;
- b) rendre la sortie du ch. des Vaux perpendiculaire à l'axe principal RC313 ;
- c) les travaux entre l'entrée du parking du « Restaurant de La Rive » et la patte d'oie de sortie ne bénéficieront d'aucune subvention de la part de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV).

Carrefour ch. des Vaux / RC313, demande d'autorisation

La séance du 28 août 2023, tenue en présence d'une délégation de la Municipalité et de DGMR – voyer région-centre, a permis de définir que pour autant que les travaux se situent en totalité dans les domaines publics cantonal et communal, ils sont exemptés de demande et d'obtention d'autorisation (pas d'enquête publique) et sont considérés comme des réfections – améliorations tout au plus. Le moment venu, il s'agira d'informer les usagers de cet accès (restaurant La Rive, propriétaires -exploitants et bordiers desservis par le chemin Bi24), des travaux envisagés, de leur date et modalités.

Carrefour ch. des Vaux / RC313, visibilité

En application de la norme SNV 40273a, la visibilité de part et d'autre du débouché doit être : de ~125 m pour la vitesse de 80 km/h sur la route principale RC313, à 5 m de la ligne d'arrêt (cas hors localité). Le report des cônes de visibilité sur plan et en profil en long indique :

- a) côté sud, le champ de vision est conforme pour autant que la haie soit entretenue et limitée en hauteur, ce qui est le cas. Après vérification (relevé d'état et de l'abornement), la haie se situe sur le domaine public cantonal ;
- b) côté nord, le champ de vision est entaché de l'obstacle forêt (qui dans le principe doit être dégagé, triangle ~12 m² sur la parcelle P259 propriété de la Commune de Mex). L'inspecteur forestier du 18^{ème} arrondissement a donné son accord pour que le dégagement du triangle de ~12 m² soit aux mesures d'entretien annuel de la lisière forestière gérées par le garde du Triage forestier de la Venoge.

Dès lors, les cônes de visibilité sont sans obstacle visuel et la sécurité du carrefour est atteinte.

Dégradations

Le chemin Bi24 est en relativement bon état. En quelques endroits, le revêtement est parfois abîmé (faïençage). L'écoulement des eaux de ruissellement s'effectue en banquettes, de part et d'autre. Les accotements habituellement gravelés sont inexistantes ou avec le temps ces banquettes ont disparu.

Réfections

Les réfections envisagées sont les suivantes : façonnage des banquettes en matériaux gravelés, à titre d'élargissement et de mise en conformité, rabotage et/ou revêtement neuf, nouveau revêtement. A quelques endroits, l'écoulement des eaux de ruissellement doit être rénové.



COMMUNE DE MEX

Raccordement aux S.I. de la ferme foraine de l'extrémité du ch. des Vaux

Lors de l'étude préliminaire de 2022, le propriétaire et le repreneur de la ferme foraine de l'extrémité du chemin des Vaux avaient manifesté leur intérêt à moderniser l'outil agricole d'exploitation.

Ils avaient demandé d'inclure la réfection du chemin Bi24 y compris le tronçon Bi24p privé de ~64 m.

Ladite ferme foraine ne dispose d'aucun raccordement électrique, ni d'eau potable - défense incendie. Elle possède son propre système d'épuration, de quelques panneaux solaires et d'une ligne aérienne de téléphonie à l'abandon. Après discussion, les propriétaires ont réitéré le fait qu'ils étaient intéressés à faire raccorder la ferme d'exploitation aux divers services industriels. La problématique de ces raccordements a dès lors été intégrée au projet de l'étape 02-03, à titre d'ouvrages connexes. Le 27 septembre 2023, sollicitée pour l'étude du cas, la DGAV² a confirmé une entrée en matière pour un co-financement.

Fouille commune, répartition des coûts

Les intentions se concrétisent. Le projet consiste à donner l'accès aux équipements à la ferme foraine et à mettre en œuvre une fouille commune sur ~350 m, le long et dans le cadre de la réfection du chemin AF entre le « restaurant La Rive » et la ferme. La fouille contiendra une conduite d'eau potable – défense incendie, un tube électrique, un tube de téléphonie et une conduite de refoulement d'eaux usées en attente.

Cette installation sera réalisée par la Commune en qualité de maître de l'ouvrage et à ses frais. Après déduction des subventions qui seraient obtenues (subventions DGAV VD – CH et ECA), une part pour tiers sera facturée au propriétaire de la ferme foraine.

Eau potable, défense incendie

Les indications issues du PDDE EIEVMV montrent qu'une conduite de source (en principe inutilisable pour l'alimentation) passe à proximité des bâtiments de la ferme. Pour garantir l'alimentation en eau et la défense incendie, il s'agit d'étendre le réseau communal depuis la BH10 (située vers le « Restaurant de la Rive », pression statique 5.4 bar, 600l/min 2 bar) par une conduite PE100 160/141 PN10 sur 310 m, avec une BH en extrémité et un raccordement de distribution pour la ferme. Les paramètres et les conditions exactes « défense incendie » seront définies avec l'ECA (SDIS)

Electricité, Romande Energie SA

Romande Energie SA a indiqué sommairement les conditions techniques et financières de raccordement du bâtiment au réseau électrique. Deux tubes PE 120/132 seront posés sur 320 m. Le bâtiment dispose de quelques panneaux solaires pour la propre consommation.

Téléphonie – Swisscom SA

Swisscom SA a recommandé qu'un tube SYN55 soit posé entre le poteau hecto 0100 et la ferme foraine sur 235 m. Après le câblage et le raccordement de la ferme en souterrain, les six poteaux de la ligne aérienne existante seraient retirés.

Les conditions techniques et financières de raccordement du bâtiment à la téléphonie sont à définir.

² DGAV



COMMUNE DE MEX

Conduite de refoulement d'eaux usées (EU)

Bien que disposant de son propre système d'épuration, il est envisagé de raccorder à moyen-long terme la ferme foraine au réseau communal d'épuration. Le projet consisterait à poser une conduite de refoulement EU en PE100 90 / 79.2 PN10 sur 320 m. Ladite conduite serait posée à sec et bouchonnée aux deux extrémités, dans la perspective de sa future utilisation.

Chemin Bi04V, étape 02-03



Bi24, hecto 0200



Bi24, hecto 0075

Situation

Le chemin Bi04V – ch. du Gottaux borde la zone agricole sur ~260 m (parcelles 319 et 332 en terre ouverte cultivée du lieu-dit *Gonvers*) et dessert sept habitations individuelles du côté nord.

Il a été établi dans le cadre du syndicat AF autoroute no 15 1966-1972. En sous-sol, il est occupé par les collecteurs d'assainissements du quartier (système séparatif) et par les services industriels (gaz, téléphonie). La conduite de distribution d'eau potable existante est implantée partiellement sur le domaine public et sur les parcelles privées bâties.

L'écoulement des eaux de ruissellement s'effectue du côté zone agricole et marginalement du côté zone bâtie.

Dégradations

Le chemin Bi04V est en bon état. Sur ~40% de sa longueur, le bord de chemin du côté zone agricole est affaissé (faïençage, largeur 20 à 50 cm). Il semble n'être pas suffisamment fondé sur cette partie.

Le fait de la mise en œuvre de la fouille du remplacement de la conduite d'eau potable (voir « Travaux d'Infrastructures ») va provoquer deux coupes longitudinales et un affaiblissement du corps de chaussée.



COMMUNE DE MEX

Réfections

Les réparations suivantes sont envisagées : façonnage et fondation de la banquette en matériaux gravelés du côté zone agricole, purge et consolidation de la fondation du côté zone agricole (20 à 50 cm). Du fait de la fouille de la conduite d'eau potable 60 à 80 cm du côté zone bâtie, il restera une bande centrale - solde de ~170 cm (300 cm – 50 cm – 80 cm), avec deux joints longitudinaux. L'intention est d'enlever la totalité du revêtement et de le remplacer par un AC 16 N 7 cm. Cette réfection bénéficierait d'une aide financière REP (remise en état périodique), taux inférieurs des subventions VD-CH.

L'écoulement des eaux de ruissellement serait maintenu à l'identique.

Travaux d'infrastructures

Remplacement conduite d'eau potable et défense incendie, ch. du Gottaux

La conduite d'eau potable du chemin du Gottaux est l'une des plus anciennes du réseau communal ; F100 (1968), elle ne respecte pas le calibre incendie minimum DN125. Son remplacement en PE100 160/141 PN10 figure dans le PDDE EIEVMV - 2008³. Elle est implantée partiellement sur le domaine public et sur les parcelles bâties.

Le projet prévoit un remplacement sur 265 m, situé intégralement dans le domaine public, parallèlement à la conduite existante du gaz. Les trois bornes hydrantes (BH 13, 15 et 17) seront remplacées et leur prise reportée sur la nouvelle conduite qui sera raccordée à nouveau au réseau existant en trois endroits (chemin du Léman, vers la BH15 et chemin de Praz-Voué).

Les deux prises privées (parcelles 317 et 318) et la prise d'alimentation de détail P63 (chemin de la Janibaud) seront également reportées sur la nouvelle conduite.

Aspect financier

Devis général

Les travaux ont été mis en soumission conformément à la loi sur les marchés publics. Le devis général est basé sur les prix des premiers soumissionnaires. La part des travaux divers et imprévus est estimée à 10%. Le montant total des travaux (TTC, TVA 8.1%) y compris honoraires se monte à **Fr. 980'000.-** (précision +/- 10%). Le devis détaillé par postes se présente comme suit :

³ PDDE EIEVMV Plan Directeur de la Distribution de l'Eau de l'Entente intercommunale des eaux potables de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Sainte-Croix, 01.01.2008



COMMUNE DE MEX

Art.	DESIGNATION	OUVRAGES AF - REFECTION				TOTAL
		912 CHEMINS	912 ASSAINISSEMENTS	913 AMENAGEMENT PARCELLES	810 EAU POTABLE DEFENSE INCENDIE	
	U Q					
1	Génie civil					fr. 600'000
1.1	Chemin Bi06	M1	375	fr. 122'000	fr. 30'000	
1.2	Chemin Bi22	M1	545	fr. 142'000	fr. 25'000	
1.31	Chemin Bi24 - entrée	M1	40	fr. 15'500	fr. 2'500	
1.32	Chemin Bi24	M1	225	fr. 50'000	fr. 5'000	
1.33	Chemin Bi24p	M1	65	fr. 12'000	fr. 2'000	
1.34	Chemin Bi24 - TUBE REFOULMT EU	M1	350		fr. 6'000	
1.35	Chemin Bi24 - EAU POTABLE, DEFENSE INCENDIE	M1	350			fr. 40'000
1.36	Chemin Bi24 - ELECTRICITE	M1	350		fr. 10'000	
1.37	Chemin Bi24 - TELEPHONIE	M1	290		fr. 6'000	
1.41	Chemin Bi04V / REP (Remise en état périodique)	M1	257	fr. 70'000		
1.42	Chemin Bi04V - EAU POTABLE, DEFENSE INCENDIE	M1	255			fr. 62'000
2	Appareillage, refoulmt EU, eau potable, électricité					fr. 153'000
2.34	Chemin Bi24 - Tube refoulmt EU	M1	350		fr. 21'000	
2.35'	Chemin Bi24 - App. eau potable - déf. incendie	M1	350			fr. 40'000
2.35''	Chemin Bi24 - App. eau potable - racc. privés	P	1			fr. 4'000
2.3	Chemin Bi24 - Raccordmt électrique	A	40		fr. 5'000	
2.42'	Chemin Bi04V - App. Epot. - déf. incendie	M1	255			fr. 75'000
2.42''	Chemin Bi04V - App. Epot. - racc. privés	p	3			fr. 8'000
3	Travaux annexes					fr. 36'000
3.1	Expertise routière (HAP)	p	2	fr. 1'500		
3.2	Nettoyage forestier			fr. 4'500		
3.3	Contrôle TV			fr. 7'000		
3.4	Marquage - Signalisation			fr. 6'000		
3.5	Conventions, piquetage, t. géométriques			fr. 12'000		fr. 5'000
	MONTANT DES TRAVAUX			fr. 442'500	fr. 64'500	fr. 48'000
						fr. 234'000
4	Divers, imprévus	10%		fr. 45'000	fr. 7'000	fr. 5'000
						fr. 24'000
	MONTANT DES TRAVAUX			fr. 487'500	fr. 71'500	fr. 53'000
						fr. 258'000
5	Honoraires					
5.1	Ingénieurs, études et appels d'offre			fr. 29'000	fr. 4'000	fr. 3'000
5.2	Ingénieurs, direction travaux et mise en service			fr. 33'000	fr. 5'000	fr. 4'000
5.3	Ingénieurs "Epot"					fr. 32'000
	MONTANT TOTAL ESTIMATIF TTC (TVA 8.1% comprise)			fr. 549'500	fr. 80'500	fr. 60'000
						fr. 290'000
						fr. 980'000

La répartition des coûts sur la base du cahier des charges et de la soumission AF - type est la suivante:

912	Chemins	Fr.	411'500.-
912	Assainissements	Fr.	64'500.-
913	Aménagement de parcelles	Fr.	22'000.-
810	Génie civil, eau potable, défense incendie	Fr.	102'000.-
2.34	Appareillage refolement EU	Fr.	21'000.-
2.35	Appareillage eau potable, défense incendie, raccordmts pivés (et 2.42)	Fr.	127'000.-
2.3	Electricité, raccordement	Fr.	5'000.-
3.	Travaux annexes, Expert. rout., nett. forestier, ctrlr TV, conventions, t. géom.	Fr.	36'000.-
4.	Divers, imprévus 10%	Fr.	81'000.-
5.1	Ingénieurs, étude, appels d'offres	Fr.	36'000.-
5.2	Ingénieurs, réalisation	Fr.	42'000.-
5.3	Ingénieurs, infrastructures, eau potable	Fr.	32'000.-
	Demande de crédit, montant total (TTC)	Fr.	980'000.-



COMMUNE DE MEX

Financement

Sur la base de l'étude préliminaire de réfection des ouvrages AF et à la suite de l'expertise fédérale du dossier tenue le 3 février 2022, la Municipalité a obtenu un engagement de co-financement de la part des instances étatiques aux taux de 27% - subvention CH - OFAG⁴, et 30% - subvention VD - DGAV⁵.

Le moment venu, la Municipalité adressera une demande de subvention relative au remplacement et à l'extension des conduites d'eau potable et de défense incendie.

Avant le début des travaux, une demande de subvention sera adressée aux deux instances. Le maître de l'ouvrage doit assurer le financement de l'ensemble de l'opération. Le règlement financier des subventions intervient sur la base du décompte final des travaux, établi après réception de ceux-ci. Les parts estimées de chacun seraient en principe les suivantes :

A) Part communale	Fr.	491'000.-
B) Subvention VD - DGAV 30%	Fr.	209'500.-
C) Subvention CH - OFAG 27%	Fr.	188'500.-
D) Subvention ECA	Fr.	188'500.-
E) Part de tiers	Fr.	50'000.-
Montant total (TTC) financé	Fr.	980'000.-

La dépense à consentir nécessite CHF 980'000.- Le financement sera assuré par les liquidités courantes de la commune.

Charges d'exploitation

Ces travaux d'entretien seront portés en charges dans le compte de fonctionnement, comme cela a été prévu dans le budget 2024.

En plus des subventions, ces travaux d'entretien seront portés dans les dépenses thématique est devraient faire l'objet d'une compensation à notre contribution à la participation à la péréquation.

⁴ OFAG Office fédéral de l'Agriculture

⁵ DGAV Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières, secteur améliorations foncières



COMMUNE DE MEX

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX,

- vu le préavis municipal no. 1/ 2024 du 29 janvier 2024 ,
- ouï les rapports de la commission gestion-finances et de la commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un crédit de CHF 980'000.-, pour la réfection des ouvrages AF et de travaux d'infrastructures - Etape 02-03 - 2024 ;
- d'en assurer le financement par les liquidités communales ;
- de porter cet entretien dans les comptes de fonctionnement 2024, tel que présenté dans le budget.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la municipalité

Le syndic

Gregory Wyss



La secrétaire

Juliane Brandt